

**SOMMAIRE DU SYSTÈME DE TAXATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN JUILL ET  
1936 ET REVENUS BRUTS ENCAISSÉS SOUS CHAQUE DIVISION.**

NOTA.—Comme les chiffres donnés ici sont les montants bruts actuellement encaissés, ils ne concordent pas dans tous les cas avec le montant ajusté qui apparaît dans les Comptes Publics.

Administration et citation légale.	Classe des commodités, etc., taxée.	Base de la taxe.	Unité sur laquelle la taxation est basée ou comment la taxe est appliquée.	Taux du droit et de la taxe.	Revenu provenant des droits et des taxes pendant l'année fiscale 1936.	
<b>TARIF DOUANIER.</b>					\$ c.	
ADMINISTRÉ PAR LE COMMISSAIRE DES DOUANES.	Commodités importées au Canada aux taux spécifiés dans la loi du tarif. <sup>1</sup>				74,004,560 00	
<b>TAXE D'ACCISE.</b>						
ADMINISTRÉE PAR LE COMMISSAIRE DE L'ACCISE.						
Loi de l'accise, S.R. c. 1934, c. 60, art. 1, et amendée par:— 1 Ed. VIII, 1936, c. 37—	Spiritueux potables manufacturés au Canada ou entrés pour consommation.		Par gallon de preuve.	\$ 4.00	} 6,451,550.01	
	Spiritueux potables.	Eau-de-vie canadienne	“ “	\$ 3.00		
Cédules:—	Spiritueux non potables.	Quand employés— Pour préparations pharmaceutiques. Pour parfums..... Pour vinaigre..... Pour compositions chimiques approuvées par le Gouverneur en conseil.	Par gallon de preuve.	\$ 1.50 \$ 1.50 \$ 0.27 \$ 0.15	} 950,031.03	
	“ “	Par pharmaciens patentés.	“ “	\$ 1.50		
	“ “	Transportés dans une manufacture — entrepôt, en sus de l'un quelconque des droits par ailleurs imposés.	“ “	\$ 0.30		
	“ “	Criblé, manufacturé au Canada et déclaré pour la consommation.	Par livre.	\$ 0.06		
	“ .....	Importé au Canada et déclaré pour la consommation.	“ “	\$ 0.06	} 7,691,832.00	
	“ .....	Importé, broyé ou moulu et déclaré pour la consommation.	“ “	\$ 0.08		
	“	Bière, malt ou liqueur.	Par gallon.	\$ 0.22	402,566.23	
	“ “	Brassée en totalité ou en partie provenant de toute substance autre que le malt.	“ “	\$ 0.07	6,193.65	
	“	Sirop de malt	Propre au brassage de la bière, fabriqué ou produit au Canada.	Par livre.	\$ 0.10	145,730.09

Pour renvois, voir à la fin du tableau, p. 848.